

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 29 mai 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation2 p. (260r, 261r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 29 mai 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47401>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 mai 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin adresse à Tisserant la renonciation de Dietz-Monnin à prendre part à l'expertise, et lui recommande Guignet, répétiteur à l'École polytechnique, qui doit également se rendre à l'Exposition universelle de Vienne.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Dietz-Monnin, Charles \(1826-1896\)](#)
- [Guignet, Charles-Ernest \(1829-1906\)](#)

Événements cités [Exposition internationale \(1er mai-31 octobre 1873, Vienne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 07/03/2025

Versailles 27 Mai 79

Monsieur Tisserand,

Je vous envoie ci-joint,
suivant la demande que vous
m'en faites, la renonciation
de M. Dietz Abouin à
prendre part à l'expertise.

Comme il n'y a proba-
blement pas lieu d'espérer
que la cour passe un avis
d'experts pouvant procéder
bientôt à l'expertise, je
ne crois procéder mieux faire
que de vous recommander
M. Guignet répétiteur à
l'école polytechnique qui
pourrait m'aider ou dit
doit probablement aussi

aller à l'exposition de
Vienna. Je considère
celle circonstance comme
bien déplorable, mais
enfin il faut s'incliner
devant ce qu'on ne peut
empêcher.

Veuillez agréer,
Monseigneur, mes senti-
ments bien dévoués,

Godin